

## Compte Rendu : Conseil municipal du 14 Mars 2022

Sous la présidence de Patrick Gibault – Maire de Meusnes

Présents : 14 conseillers

Absents : Mme Ludivine Olivier a donné pouvoir à Mme Ophélie Sibottier

-Ouverture de la séance à 19h04

-Est nommé secrétaire de séance Mr Julien Gaillard

-Mr le Maire prononce un mot de soutien à l'Ukraine

### 1°)et 2°)Création des commissions et élection des membres

-Il a été voté la création des commissions à main levée et non à bulletin secret (15 pour 0 contre)

Rappel des commissions :

<u>-Commissions</u>	<b>Maire ou Adjoints</b>	<b>4 Conseillers</b>	
Projets, travaux, patrimoine Bâtiments communaux Entretien stade de football	Sinson Daniel	Gaillard Julien Poitoux Didier Franchet Anthony De Carvalho Nicolas	
Cimetière	Roupillard Laurence	Gaillard Julien Poitoux Didier Franchet Anthony Sibottier Ophélie	
AEP-Château d'eau EU assainissement SPANC	Sinson Daniel	Gaillard Julien Poitoux Didier Franchet Anthony De Carvalho Nicolas	
Action Sociale Santé Accompagnement aux personnes en difficultés, âgées, famille, solidarités Bien être animal	Roupillard Laurence	Brigot Andrée Souvent Charlene Chuet Céline Sibottier Ophélie	

Personnel communal Recrutement Evaluation ...	Maire et Adjointes		
Finances Communes	Sinson Daniel	Sérieys Véronique Gaillard Julien Larcher Freddy De Carvalho Nicolas	
Appel d'offres	Gibault Patrick	<u>Titulaires</u> : Sérieys Véronique Gaillard Julien De Carvalho Nicolas <u>Suppléants</u> : Sibottier Ophélie Roupillard Laurence	
Scolaire, vie scolaire et périscolaire, jeunesse, sports MAM	Chuet Céline	Brigot Andrée Souvent Charlene Larcher Freddy Olivier Ludivine	
Urbanisme, Accessibilité, Sécurité Plan communal de sauvegarde PLUI	Gibault Patrick	Gaillard Julien Poitou Didier Franchet Anthony De Carvalho Nicolas	
Développement économique, artisanat, commerces et services	Larcher Freddy	Sérieys Véronique Danger Pascale Brigot Andrée Olivier Ludivine	
Salles des Fêtes	Larcher Freddy	Gaillard Julien Poitou Didier Franchet Anthony Sibottier Ophélie	

Communication, information, musée, bibliothèque, culture, tourisme, fleurissement	Sinson Daniel	Danger Pascale Sérieys Véronique Brigot Andrée Olivier Ludivine	
Festivités, relation avec les associations Cérémonies Chemins de randonnée pédestre	Larcher Freddy	Danger Pascale Sérieys Véronique Chuet Céline Olivier Ludivine	
Contrôle liste électorale	Ni adjoints Ni Maire pour cette commission	5 conseillers  Brigot Andrée Sérieys Véronique Danger Pascale Sibottier Ophélie De Carvalho Nicolas	

### **3°) Élection des délégués communaux aux différentes structures intercommunales :**

Il a été voté la nomination des délégués à main levée (15 pour 0 contre)

\*-Syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères du val du Cher(SMIEEOM) :

Titulaire : Larcher Freddy

Suppléant : Gaillard Julien

- \*-Syndicat intercommunal de distribution d'électricité (SIDELC) :

Titulaire : Gaillard Julien

Suppléant : De Carvalho Nicolas

\*-Syndicat Mixte Pays Vallée du cher et Romorantinais :

Titulaire : Sérieys Véronique

Suppléant : Sinson Daniel

-Syndicat de la rivière « Le Fouzon » : Nommé par la Communauté de commune Val2C-  
Nous proposons : Danger Pascale

-Syndicat de gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) Nommé par la Communauté de commune Val2C-

Nous proposons : Danger Pascale

**4°) Désignation du correspondant défense :**

Mr Patrick Gibault est proposé (vote à 15 pour et 0 contre)

**5°) Nomination du délégué représentant les élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale) et au COS (Comité D'œuvre Sociale)**

Mme Laurence Roupillard est proposée (Vote 15 pour 0 contre)

**6°) Désignation des représentants titulaire et suppléant auprès d'APPROLYS :**

-Sont proposés Mr Sinson Daniel en Titulaire et Mme Danger Pascale en suppléante (vote à 15 pour et 0 contre)

**7°) Fixation des indemnités des élus :**

Proposition d'une baisse de l'enveloppe globale de 15%

Le point d'indice est à 38,894€

L'enveloppe globale maximum étant à l'indice 130,8 soit 5087,34€/mois brut

L'enveloppe proposée est à l'indice 111,18 soit 4324,2€/Mois

L'économie représentée sur l'enveloppe globale mensuelle est de 763,10€

Vote du conseil à 15 voix pour et 0 contre

Dans l'éventualité de créer des postes de conseillers délégués rémunérés, il a été proposé une baisse de la rémunération des adjoints et du maire de 22,5% pour la rémunération de ces délégués avec une répartition comme suit :

\*40 points d'indice de l'enveloppe pour le maire soit 1555,76€ brut mensuel

\*15,17 points d'indice de l'enveloppe par adjoints soit 590,02€ brut mensuel par adjoint soit 2360,08€

\*3,50 points d'indice de l'enveloppe par conseiller délégué soit 136,12€ brut mensuel soit 408,36 au total

Vote à 15 voix pour et 0 contre

**8°) Vote des délégations du Maire :**

Selon le code général des collectivités territoriales Article L2122-22

\*Ont été accordés comme délégation les paragraphes suivants

1°) 15 voix pour 0 contre

5°) 15 voix pour 0 contre

6°) 15 voix pour 0 contre

7°) 15 voix pour 0 contre

8°) 15 voix pour 0 contre

9°) 15 voix pour 0 contre

10°) 15 voix pour 0 contre

11°) 15 voix pour 0 contre

16°) 15 voix pour 0 contre

17°) dans la limite de 1500 par sinistre :15 voix pour 0 contre

20°) 15 voix pour 0 contre

24°) pour un montant inférieur à 1000€ :15 voix pour 0 contre

26°) 15 voix pour 0 contre

27°) 15 voix pour 0 contre

\*N'ont pas été retenues comme délégation les paragraphes suivants :

2°) 15 voix pour 0 contre

3°) 15 voix pour 0 contre

4°) 15 voix pour 0 contre

12°) 15 voix pour 0 contre

13°) 15 voix pour 0 contre

14°) 15 voix pour 0 contre

15°) 15 voix pour 0 contre

18°) 15 voix pour 0 contre

19°) 15 voix pour 0 contre

21°) 15 voix pour 0 contre

22°) 15 voix pour 0 contre

23°) 15 voix pour 0 contre

25°) 15 voix pour 0 contre

28°) 15 voix pour 0 contre

29°) 15 voix pour 0 contre

30°) 15 voix pour 0 contre

31°) 15 voix pour 0 contre

**9°) Modification des statuts du syndicat de Pays Vallée du Cher et Romorantinais**

Modification de l'article 5 des statuts pour la représentation des Conseillers Départementaux.

Vote pour 15 Contre 0

**10°) Transfert de droits d'occupation de la société Free Mobile à La société On Tower France pour l'activité de gestion et d'exploitation de sites de stations radioélectriques.**

Pour 15 Contre 0

**11°) Choix des représentant au jury d'assise**

Par tirage au sort sur la liste électorale :

Mme Colette Baranger Degroote

Mme Sandy Moulrier

Mme Jeanne Decluseau Jouanneau

**12°) Approbation des devis de reliure d'état civil abimés**

Sont concernés :

Registres de naissance de 1923 à 1933

Registres de Mariage de 1913 à 1922

Registres de décès de 1903 à 1912 Montant du devis de 1478,53€ TTC dont 10% en subvention du conseil départemental.

Vote pour 15 contre 0

### **13°) Rectification de l'acte de vente du 15/03/2007 Commune de Meusnes → Famille Thomas Réty**

À la suite d'une erreur sur acte notarié datant du 15 mars 2007, un acte rectificatif doit être fait. Également rembourser la somme trop payée de 156.40€ et les frais notariaux à venir.

Pour 15 contre 0

### **14°) Demandes de subventions d'associations :**

\*Le tour du Loir et Cher traversera Meusnes le 14/04 à 12h et 13h20.

Une subvention de 0,12€ par habitant est demandée à toutes les villes ou passent le tour

Montant global 132€

Pour 15 contre 0

\*L'association « Fée pas ci pas ça ça » demande une subvention 2021 pour palier à une surconsommation électrique à la MAM. Cette dernière est due à une mauvaise isolation du locale.

Une subvention de 1000€ est proposée

Vote pour 15 contre 0

### **15°) QUESTIONS DIVERSES :**

\*Mr Gibault informe l'assemblée que Mme Carole Rousseau a fait une demande d'annulation des élections municipale du 27/03 au tribunal administratif d'Orléans, pour non-respect du code électoral par Mrs Gibault Patrick et Sinson Daniel.

Ces derniers ont pris contact auprès d'un avocat. Il est précisé que les frais d'avocats seront à la charge personnelle de Mrs Gibault et Sinson.

\*Mr Gibault informe l'assemblée que Mme Carole Rousseau a fait une demande d'inéligibilité d'un an, au tribunal administratif d'Orléans, pour Mme Laurence Roupillard et Mr Didier Poitoux, pour non-présence en tant qu'assesseurs Il a été pris également contact avec un avocat et les frais seront également à la charge personnelle de Mme Roupillard et de Mr Poitoux.

\*Mr Gibault informe l'assemblée qu'un constat d'Huissier a été établi car le bureau de Maire avait été vidé de l'intégralité de ses dossiers avant la prise de ses fonctions.

\*Mr Gibault informe l'assemblée que Mme la Sous-Préfète lui a demandé audience et qu'un RDV est programmé le 25/03.

Le prochain conseil Municipal aura lieu le 13/04 à 18h30 à la Mairie

La séance est levée à 20h25.